

«L'Union européenne doit accepter de voir en face la montée des actes antichrétiens!»

Par Tribune collective

«Si la montée inquiétante de la violence contre les religions touche l'ensemble des croyants, le christianisme demeure la première cible des actes antireligieux en France comme en Europe, selon le ministère de l'Intérieur et l'OSCE.» *AFP*

TRIBUNE COLLECTIVE - Deux religieuses du quartier Bouffay, à Nantes, vont quitter la ville, épuisées par l'insécurité. Si la montée inquiétante de la violence contre les religions touche l'ensemble des croyants, le christianisme demeure la première cible des actes antireligieux en France comme en Europe. Dans une tribune collective, une vingtaine de personnalités appellent l'Union européenne à réagir et rappellent que tous les actes antireligieux doivent être combattus avec la même force.

L'actualité récente avec les religieuses contraintes de quitter leur quartier à Nantes en raison de l'insécurité tout comme la lecture du dernier rapport parlementaire des députés Isabelle Florennes et Ludovic Mendes sur les actes antireligieux et antichrétiens dans notre pays nous rappellent que la haine ne connaît pas de trêve.

Si la montée inquiétante de la violence contre les religions touche l'ensemble des croyants, le christianisme demeure la première cible des actes antireligieux en France comme en Europe, selon le ministère de l'Intérieur et l'OSCE.

L'évaluation précise de ces derniers, tant quantitative que qualitative, est certes complexe, mais il est en revanche une certitude: ce phénomène gagne en amplitude, en gravité et en visibilité.

Ainsi, ce début d'année assombri par la fusillade dans une église londonienne, les dégradations des calvaires, les actes de vandalisme et les tentatives d'incendie des églises à Champagne- au-Mont-d'Or et à Paris n'est, hélas, que le reflet d'une violence persistante.

Protéger la liberté de conscience

Face à cette résurgence de la haine, qui demeure toutefois sans commune mesure avec les crimes et les persécutions commis ailleurs dans le monde, l'heure n'est plus aux demi-mesures et aux effets d'annonce convenus et répétitifs. Tous les actes antireligieux doivent être combattus avec la même force, car ils menacent non seulement l'ensemble des croyants, mais également les principes fondateurs de notre civilisation, au premier rang desquels la liberté de conscience.

Endiguer ce fléau des violences antireligieuses qui ont quitté le terrain du droit légitime à la critique pour rejoindre celui des délits et des crimes implique une action coordonnée à l'échelle européenne. Dans la mise en œuvre de sa stratégie contre le racisme et les actes de haine, l'Union européenne a adopté la décision-cadre du Conseil du 28 novembre 2008 et, dans le prolongement, a créé des fonctions de coordinateurs en charge de la lutte contre l'antisémitisme et la haine antimusulmane.

Si un tel combat s'avère indispensable, ce que nul ne conteste, ne serait-il pas juste de l'étendre à la lutte contre ce qu'il faut bien appeler l'antichristianisme?

Un «deux poids, deux mesures» injustifié

Pourquoi, dans un courrier du 11 novembre 2022 en réponse à une demande formulée à ce propos par l'association La France en partage, la Commission européenne a-t-elle explicitement confirmé son refus de désigner un coordinateur en charge de la lutte contre les actes antichrétiens?

Pourquoi refuse-t-elle ainsi d'ouvrir les yeux sur une réalité certes déplaisante, mais dont attestent les statistiques et l'expérience quotidienne de nombreux Français? Que justifie ce «deux poids, deux mesures» dont on doit bien reconnaître qu'il constitue une discrimination à l'égard de la communauté chrétienne? L'Union européenne ne doit pas oublier que les valeurs communes qui la fondent sont l'égalité protection des individus.

L'Europe serait-elle à ce point mal à l'aise avec la protection de l'identité héritée de son histoire qu'elle refuserait de voir en face la montée des actes antichrétiens?

Ce qui se joue ici, c'est l'égalité garantie des libertés fondamentales de pensée et de croyance en Europe. Mais c'est aussi, dans l'indifférence coupable des pouvoirs publics, le maintien du lien avec ce qui a fondé la culture européenne elle-même, du monachisme des origines aux douze étoiles de son drapeau. Et, avec elle, la pérennité d'un élément essentiel de notre civilisation.

Si nous voulons vivre en harmonie, il faut lutter de façon égale contre toutes les idéologies de destruction. C'est pourquoi nous prions avec insistance la Commission européenne de reconsidérer sa réponse et de nommer un coordinateur en charge de la lutte contre les actes antichrétiens, visant les personnes et les biens.

La Commission doit faire ce pas pour confirmer son attachement à l'égalité liberté de conscience pour tous. Nous ne pouvons plus nous payer de mots et nous contenter de répéter sans y croire que l'ensemble des croyants bénéficie de la même protection européenne.

Pour qu'une telle protection existe, elle doit être instituée. Si les instances européennes devaient persister dans leur refus de prendre en compte cette demande, il sera alors impératif de mobiliser l'ensemble des voies politiques et juridiques pour la faire aboutir.

Signataires: *Carine Chaix, avocate à la cour, présidente de l'association La France en partage ; Alban du Rostu, directeur général du Fonds du bien commun ; Jérôme Bascher, sénateur, vice-président du groupe France Saint-Siège*

au Sénat ; Henri de Beauregard, avocat à la cour ; Jérôme Besnard, juriste et essayiste ; Olivier Bonassies, auteur, directeur de l'association Marie de Nazareth ; Loris Chavanette, historien ; Typhanie Degois, ancienne députée LREM ; Denis Duverne, président de l'association Saint-Jean de Passy ; Maxime Bonassies, responsable de l'association M de Marie ; Michel Degoffe, professeur de droit public ; Thomas Delenda, directeur de l'association Hozana ; Jean-Michel Fauvergue, romancier, ancien député LREM ; Julien Le Page, président de SOS Calvaires ; Charles Prats, vice-président de l'Association professionnelle des magistrats ; Gregor Puppink, juriste, directeur du think-tank ECLJ ; Jean-Bernard Prim, délégué général de l'Alliance Siméon ; Thierry Rambaud, professeur de droit public, avocat à la cour ; Frédéric Rouvillois, professeur de droit public, délégué général de la Fondation du Pont-Neuf ; Joseph Macé-scaron, écrivain ; Nicola Speranza, secrétaire général de la FAFCE.